

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE de BREIL sur ROYA**

**Numéro SIRET : 21060023500084**

**POSTE COMPTABLE : PERCEPTION DE BREIL/ROYA**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : CRECHE**

**ANNEE 2015**

Code INSEE	COMMUNE de BREIL sur ROYA CRECHE	BP 2015
------------	-------------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	400 897,61	400 897,61

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	400 897,61	400 897,61
--	--	------------	------------

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	12 363,38	140 800,59

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 128 437,21	(si solde positif)

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	140 800,59	140 800,59
--	---	------------	------------

## TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	541 698,20	541 698,20
--	---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	44 700,00	0,00	35 450,00	35 450,00	35 450,00
012	Charges de personnel	266 600,00	0,00	266 000,00	266 000,00	266 000,00
014	Atténuation de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>311 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 450,00</b>	<b>301 450,00</b>	<b>301 450,00</b>
66	Charges financières	20 000,00	0,00	9 700,00	9 700,00	9 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>332 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>311 150,00</b>	<b>311 150,00</b>	<b>311 150,00</b>
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	38 000,00		89 747,61	89 747,61	89 747,61
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>38 000,00</b>		<b>89 747,61</b>	<b>89 747,61</b>	<b>89 747,61</b>
<b>TOTAL</b>		<b>370 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

400 897,61

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	27 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70	Produits des services	145 000,00	0,00	222 297,61	222 297,61	222 297,61
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	173 000,00	0,00	165 600,00	165 600,00	165 600,00
75	Autres produits gestion courant		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>345 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	362,49	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>345 362,49</b>	<b>0,00</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>345 362,49</b>	<b>0,00</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

400 897,61

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>89 747,61</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>						
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	35 000,00	0,00	12 363,38	12 363,38	12 363,38
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>						
		38 000,00	0,00	12 363,38	12 363,38	12 363,38
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>						
		38 000,00	0,00	12 363,38	12 363,38	12 363,38
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>						
		38 000,00	0,00	12 363,38	12 363,38	12 363,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

128 437,21

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

140 800,59

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	70 577,92	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	95 335,94	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
		165 913,86	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	69 917,12	0,00	26 052,98	26 052,98	26 052,98
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>						
		69 917,12	0,00	51 052,98	51 052,98	51 052,98
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>						
		235 830,98	0,00	51 052,98	51 052,98	51 052,98
021	Virement de la section de fonct. (4)	38 000,00		89 747,61	89 747,61	89 747,61
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						
		38 000,00		89 747,61	89 747,61	89 747,61
<b>TOTAL</b>						
		273 830,98	0,00	140 800,59	140 800,59	140 800,59

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

140 800,59

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

89 747,61

COMMUNE de BREIL sur ROYA - 06 - CRECHE	BP 2015
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	35 450,00		35 450,00
012	Charges de personnel	266 000,00		266 000,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 700,00	0,00	9 700,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		89 747,61	89 747,61
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>311 150,00</b>	<b>89 747,61</b>	<b>400 897,61</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

400 897,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	12 363,38	0,00	12 363,38
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>12 363,38</b>	<b>0,00</b>	<b>12 363,38</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

128 437,21

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

140 800,59

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	13 000,00		13 000,00
70	Produits des services	222 297,61		222 297,61
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	165 600,00		165 600,00
75	Autres produits gestion courant	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>400 897,61</b>	<b>0,00</b>	<b>400 897,61</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

400 897,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		89 747,61	89 747,61
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>25 000,00</b>	<b>89 747,61</b>	<b>114 747,61</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

26 052,98

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

140 800,59

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>44 700,00</b>	<b>35 450,00</b>	<b>35 450,00</b>
6042	Achat presta° service sauf terra	20 000,00	21 000,00	21 000,00
60612	Energie-électricité	6 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	500,00	70,00	70,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	7 200,00	7 200,00
60632	F. de petit équipement	2 500,00	1 400,00	1 400,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	400,00	400,00
6065	Livres,disques,cassettes	600,00	500,00	500,00
6068	Autres matières & fournitures	600,00	200,00	200,00
611	Contrats prestatat° services	200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	500,00	0,00	0,00
61522	Entretien de bâtiments	2 000,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	500,00	100,00	100,00
616	Primes d'assurances	300,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	50,00	50,00
6184	Versements à des organ.form.		1 580,00	1 580,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	1 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimil	100,00	0,00	0,00
62871	Remb. collectivité rattachement		1 950,00	1 950,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>266 600,00</b>	<b>266 000,00</b>	<b>266 000,00</b>
6215	Personnel affecté par collect	266 000,00	266 000,00	266 000,00
6475	Médecine du travail	600,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
658	Charges subv. Gest° courante	200,00	0,00	0,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>311 500,00</b>	<b>301 450,00</b>	<b>301 450,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>9 700,00</b>	<b>9 700,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	9 700,00	9 700,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements (d)(6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>332 500,00</b>	<b>311 150,00</b>	<b>311 150,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investls.</b>	<b>38 000,00</b>	<b>89 747,61</b>	<b>89 747,61</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>38 000,00</b>	<b>89 747,61</b>	<b>89 747,61</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>38 000,00</b>	<b>89 747,61</b>	<b>89 747,61</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>370 500,00</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

	+
RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>400 897,61</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuation de charges	27 000,00	13 000,00	13 000,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	27 000,00	13 000,00	13 000,00
70	Produits des services	145 000,00	222 297,61	222 297,61
7066	Redev. services à car. social	45 000,00	45 800,00	45 800,00
70871	Remb. par collectivité rattach	100 000,00	176 497,61	176 497,61
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	173 000,00	165 600,00	165 600,00
74718	Autres		148 000,00	148 000,00
7473	Subv.département	25 000,00	17 600,00	17 600,00
7478	Autres organismes	148 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courant		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>345 000,00</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	362,49	0,00	0,00
7788	Autres reprises excédents	362,49	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>345 362,49</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre Intérieur de section (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>345 362,49</b>	<b>400 897,61</b>	<b>400 897,61</b>

+	RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>400 897,61</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	35 000,00	12 363,38	12 363,38
1641	Emprunts en euros	35 000,00	3 763,59	3 763,59
16871	Autres dettes : Etat & établ.		8 599,79	8 599,79
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	3 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		38 000,00	12 363,38	12 363,38
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		38 000,00	12 363,38	12 363,38
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		38 000,00	12 363,38	12 363,38

+

RESTES A REALISER 2014 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	128 437,21
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 800,59
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	70 577,92	0,00	0,00
1321	Etat & etabl.nationaux	8 375,40	0,00	0,00
1323	Départements	24 972,00	0,00	0,00
1328	Autres	37 230,52	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	95 335,94	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	95 335,94	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		165 913,86	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	69 917,12	51 052,98	51 052,98
10222	FCTVA		25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	69 917,12	26 052,98	26 052,98
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		69 917,12	51 052,98	51 052,98
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES		235 830,98	51 052,98	51 052,98
021	Virement de la section de fonct.	38 000,00	89 747,61	89 747,61
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		38 000,00	89 747,61	89 747,61
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		38 000,00	89 747,61	89 747,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		273 830,98	140 800,59	140 800,59

+

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	140 800,59
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE de BREIL sur ROYA - 06 - CRECHE	BP 2015
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	<sup>a</sup> 0,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

**IV**  
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N
							Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					50 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					50 000,00								
00600741861	CREDIT AGRICOLE PROVENCE				50 000,00 F	F		0	4,41	T	P	N	A-1
<b>Total général</b>					50 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				46 346,79					2 572,46	2 001,74	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				46 346,79					2 572,46	2 001,74	0,00	0,00
0600741661	N			46 346,79	13,00	F	4,41		2 572,46	2 001,74	0,00	0,00
<b>Total général</b>				46 346,79					2 572,46	2 001,74	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10150770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Récapituler les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b> <b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	46 346,79				
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2015 après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>12 363,38</b>	<b>12 363,38</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>12 363,38</b>	<b>12 363,38</b>
1641	Emprunts en euros	3 763,59	3 763,59
1687	Autres dettes	8 599,79	8 599,79
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 363,38	0,00	D001 128 437,21	140 800,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>114 747,61</b>	<b>III 114 747,61</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		25 000,00	25 000,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	25 000,00	25 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		89 747,61	89 747,61
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	89 747,61	89 747,61

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	114 747,61	0,00	0,00	26 052,98	140 800,59

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	140 800,59
Ressources propres disponibles	IV	140 800,59
Solde	V = IV - II (4)	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le ..... ,  
 A ..... le .....  
 Le .....

Délibéré par le ..... , réuni en session .....  
 A ..... le .....

Les membres du .....

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.15 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV – ANNEXES

#### A - Eléments du bilan

- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie  
 p.16 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette  
 p.18 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux  
 p.19 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours  
 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture  
 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme  
 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes  
 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements  
 A4 - Etat des provisions  
 A5 - Etalement des provisions  
 p.20 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses  
 p.21 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes  
 A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.  
 A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.  
 A8 - Etat des charges transférées  
 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

#### B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement  
 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement  
 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail  
 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé  
 B1.5 - Etat des autres engagements donnés  
 B1.6 - Etat des engagements reçus  
 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  
 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

#### C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel  
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier  
 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement  
 C3.2 - Liste des établissements publics créés  
 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe  
 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

#### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes  
 p.22 D2 - Arrêté et signatures

	Jointes	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.16 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.18 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.19 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
p.20 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.21 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C1 - Etat du personnel		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.22 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)